

BIBLIOTHÈQUE GÉRARD DE NERVAL



Cette carte vous permet d'emprunter tous types de documents (gratuit pour les habitants de la CPS, sur présentation d'un justificatif de domicile). Merci de présenter une pièce d'identité.

ADHERENT ADULTE 1

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Ville

Code postal.....

Tél

Mail

ADHERENT ADULTE 2

Nom

Prénom

Date de naissance

Je m'engage à respecter le règlement intérieur affiché dans la bibliothèque et certifie sur l'honneur l'exactitude de ces renseignements.

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les prêts de documents. Elles ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées du service. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Date et signature

AUTORISATION DU PARENT OU TUTEUR POUR LES MINEURS

J'autorise mon enfant à s'inscrire à la bibliothèque, emprunter des documents, jouer dans l'espace jeux, consulter internet (avec l'accompagnement d'un adulte jusqu'à 11 ans)

La bibliothèque ne se substitue pas à un mode de garde. Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Signature

ENFANT (- 18 ans)

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Ville code postal.....

Tél mail.....

ENFANT (- 18 ans)

Nom

Prénom

Date de naissance

ENFANT (- 18 ans)

Nom

Prénom

Date de naissance

ENFANT (- 18 ans)

Nom

Prénom

Date de naissance

ESPACE LUDOTHEQUE JOUER SUR PLACE

Il est possible de jouer librement sur place avec les jeux de société (en respectant les autres lecteurs) aux heures d'ouvertures :

selon possibilité (Si les conditions de sécurité ne sont plus effectives, le personnel se réserve le droit de limiter le temps de présence des adhérents)

- dans le respect de la vie en collectivité (mauvais joueurs s'abstenir !)

Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés par un adulte, au-delà ils restent sous la responsabilité de leurs parents.

REGLES POUR LE PRET DES JEUX

Etre adhérent à la bibliothèque

- 1 jeu par famille pour 15 jours maximum (par respect pour tous, ce délai doit être tenu)
- Un adulte doit être présent lors du 1er prêt de jeux
L'emprunteur s'assure que le jeu est complet avant de l'emprunter
Pour le retour les jeux sont contrôlés devant l'emprunteur
Les jeux sont prêtés sans piles
- En cas de perte de pièces, jeux abîmés, perdus ou non restitués l'emprunteur doit procéder au remplacement, ou rachat du jeu si besoin.
- Le prêt est sous la responsabilité de l'adhérent qui est le représentant légal de l'emprunteur
- La bibliothèque décline toute responsabilité en cas d'accident causé par un jeu